

I – PRESENTATION

La présente notice a pour objet la description des travaux de VRD nécessaires à la viabilité des 40 parcelles constructibles projetées au lotissement « Le Soleil Levant 2 » situé Rue de l'Aurore à La Garnache.

Sont décrit successivement ci-après les travaux de :

- 1°) Préparation du terrain - Terrassements Généraux
- 2°) Disposition des réseaux
- 3°) Voirie
- 4°) Assainissements EP et EU
- 5°) Alimentation en Eau Potable
- 6°) Electrification basse tension
- 7°) Réseaux TELECOM et FIBRE
- 8°) Eclairage public
- 9°) Signalisation routière
- 10°) Espaces verts

II – DESCRIPTION DES TRAVAUX

1) Préparation du terrain - Terrassement généraux

La terre végétale provenant du décapage de la voirie sera étalée sur les espaces verts.

La terre provenant de la mise à niveau de l'assiette de la voirie sera évacuée du lotissement.

La mise à la cote après compactage du fond de forme de la voirie respectera les altitudes projet et EXE et les coupes types chaussées.

Les arbres situés dans l'emprise de la future voie et dans les lots seront abattus et dessouchés, les déchets seront évacués du chantier.

Les fossés et mare existant seront purgés et comblés en matériaux sains et inertes. Les excédent seront évacués du chantier.

2) Disposition des réseaux sous voirie

Tous les réseaux d'alimentation et de branchements seront exécutés en souterrain :

Les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales seront principalement sous chaussée.

Les réseaux d'eau potable, d'électricité, de TELECOM + FIBRE, et d'éclairage public seront principalement sous trottoir.

3) Voirie

Préalablement à la construction de la voirie seront exécutées toutes tranchées nécessaires à la pose des canalisations permettant l'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Les voiries à créer seront raccordées uniformément aux voies existantes (Rue de l'Aurore et Rue du Crépuscule). Un STOP sera mis en place dans le lotissement, sur le plateau au niveau du lot 14. Deux plateaux surélevés seront réalisés. Les trottoirs, les parkings et les 3 voies en impasse auront une structure renforcé (idem structure voirie) dans leur ensemble avec finition en enrobé noir.

Caractéristiques de la voie à construire (cf. : Coupes types chaussées)

Chaussée – Parking

- Géotextile ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10 cm.
- Couche de fondation en GNT A 0/80 d'épaisseur 30 cm après compactage.
- Couche de base en GNT A 0/31,5 d'épaisseur 20 cm après compactage.
- Couche de roulement : tapis d'enrobé à chaud de granulométrie 0/10 à raison de 160 kg/m² (ép 0,06m) précédé d'une couche d'imprégnation monocouche.

Si les travaux sont réalisés en 2 phases, une couche de fermeture (mono couche) devra être réalisée avant les travaux de finition.

Trottoirs, parkings et voies en impasse

- Géotextile ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10 cm.
- Couche de fondation en GNT A 0/80 d'épaisseur 30 cm après compactage.
- Couche de base en GNT A 0/31,5 d'épaisseur 20 cm après compactage.
- Tapis d'enrobé à chaud de granulométrie 0/6 à raison de 150 kg/m² (ép 0,05m) précédé d'une couche d'imprégnation monocouche.

Bordures

Pose de bordures type AC1 en délimitation des trottoirs et des massifs d'espaces verts. Les bordures seront soit coulées sur place en béton dosé à 330 kg/m³ ou préfabriquées posées sur lit de béton

Pose de bordures type T2 (vue 14cm) en délimitation de la zone des parkings 21 à 33, en limite des parkings 18 et 19, en délimitation de l'espace vert (lot 46) et autour des 2 arbres délimitant les parkings 15 et 16. Les bordures seront soit coulées sur place en béton dosé à 330 kg/m³ ou préfabriquées posées sur lit de béton

Pose de bordures type P1 en délimitation des massifs d'espaces verts (coté trottoir),

aux extrémités des espaces verts (lots 42, 43, 44, 45). Les bordures seront soit coulées sur place en béton dosé à 330 kg/m³ ou préfabriquées posées sur lit de béton

Une fondation de maintien en parpaings de 0,20m sera construite sur lit de béton, en limite de propriété, entièrement sur la partie privative des lots (le long de toutes les zones en enrobé)

4) Assainissements EP et EU

A – Eaux Usées : (voir plan des travaux)

Deux réseaux de collecte principaux en PVC Ø200 seront mis en place sous chaussée, pourvu de regards de visite Ø1000 avec tampons fonte type REXEL avec la mention « E.U. ». Les lots seront raccordés aux collecteurs par des antennes de branchement en PVC Ø125, avec terminaison par tabouret de visite fonte comportant la mention « EU » à passage direct, posés sur trottoir et prolongation jusqu'à 1 mètre à l'intérieur des lots.

Les 2 réseaux de collectes auront pour exutoires les réseaux EU existants laissés en attente en limite du lotissement.

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement, test d'étanchéité, passage caméra, sera établi aussitôt le réseau mis en place. Un second rapport caméra sera fourni avant travaux de finitions du lotissement.

B – Eaux Pluviales (voir plan des travaux)

Les eaux pluviales de la voirie seront collectées par des avaloirs qui seront reliés dans 2 réseaux EP.

Les 2 réseaux de collectes auront pour exutoires les réseaux EP existants laissés en attente en limite du lotissement avec rejet dans le bassin réalisé à cet effet dans le lotissement du Soleil Levant I.

Les lots seront raccordés aux collecteurs par des antennes de branchement en PVC Ø160, prolongés jusqu'à 1 mètre à l'intérieur des lots, et repéré.

5) Alimentation en Eau Potable

L'alimentation en eau potable du lotissement sera exécutée selon l'étude effectuée par le concessionnaire du réseau, après avis des services techniques municipaux. Le lotisseur prendra en charge les branchements pour tous les lots, y compris la confection des regards de comptage.

Deux réseaux seront posés sous trottoir et raccordés sur les réseaux posés en attente en limite du lotissement

Trois poteaux incendie existants autour du lotissement assureront la protection incendie du lotissement.

Un test de pression et une analyse bactériologique seront réalisés sur les réseaux nouvellement posés, avant réception des travaux.

6) Electrification basse tension

L'alimentation en énergie électrique sera réalisée selon le projet et sous la surveillance des services du SYDEV. Certains lots devront supporter une servitude pour pose du coffret fausse coupure.

L'exécution des travaux est prévue en souterrain.

Les branchements individuels seront réalisés sur des coffrets de façade de type S2000 posés sur socle en limite de voirie, entièrement sur la parcelle.

Les travaux précités seront à la charge du lotisseur.

La liaison entre le disjoncteur et le coffret S2000 sera à la charge de l'acquéreur.

7) Réseaux TELECOM et FIBRE

Le lotisseur prendra en charge la construction en souterrain des réseaux de desserte du lotissement (TELECOM+FIBRE). Celui-ci sera conforme aux prescriptions imposées par ORANGE.

La distribution sera assurée par des fourreaux aiguillés, des chambres de tirage et des regards de branchement. Le regard de branchement sera installé dans tous les lots, à proximité du coffret EDF.

Ces travaux seront exécutés par le lotisseur.

8) Eclairage public

Le réseau d'éclairage sera assuré par un circuit basse tension alimenté par un coffret de comptage, comprenant: compteur, cellule, horloge astronomique.

Il assurera l'alimentation des candélabres dont le type sera défini en accord avec la mairie.

9) Signalisation routière

Un panneau STOP avec marquage au sol à la peinture blanche en résine sera mis en place sur le plateau devant le lot 14

Le marquage au sol des emplacements de parkings sera réalisé à l'aide de peinture blanche en résine.

Des plaques de dénomination de voiries seront mis en place. Le type et les emplacements seront indiqués par l'autorité compétente.

10) Espaces verts

Après mise en forme de la terre végétale provenant du décapage de la voirie, les massifs d'espaces verts seront plantés d'arbustes. Un paillage en copeaux de bois sera réalisé.

Des plots bois seront mis en place dans les espaces verts 42, 43 et 44 au niveau de la voirie.

